



ASSOCIATION DE PENSIONNÉ-E-S DE LA CAISSE
DE PRÉVOYANCE DE L'ÉTAT DE GENÈVE

LETTRE D'INFORMATION Février-mars 2021

Mesdames, Messieurs,
Chères et chers Membres de l'APEGE,

La situation sanitaire toujours préoccupante nous oblige à nous adapter et à combattre l'isolement social qui nous guette. Aussi, nous vous proposons de reporter la date de l'Assemblée générale à des jours que nous espérons meilleurs et, par l'intermédiaire de Culture & Loisirs, de profiter d'activités culturelles visibles par vidéos interposées. Je vous souhaite une bonne lecture, vous adresse mes très cordiales salutations et, surtout, protégez-vous et faites-vous vacciner.

Samuel Cornuz, président de l'APEGE

>> Report de l'Assemblée générale

Le comité a décidé de reporter l'Assemblée générale qui doit se tenir, selon les statuts, au premier trimestre de l'année, au **mardi 5 octobre 2021**. Nous espérons que ce report permettra un déroulement en présentiel. Nous vous envoyons néanmoins un résumé des comptes 2020 et la prévision du budget 2021; ces documents seront validés par le comité lors de la séance du 4 mars 2021.

>> Renouvellement de l'Assemblée des délégués (ADE) et du comité de la CPEG, période 2021-2025

Cette année 2021 coïncide avec le renouvellement de l'ADE ainsi que du comité de la CPEG pour la période 2021-2025. Comme vous le savez, un arrêt du Tribunal administratif fédéral a mis en demeure la CPEG de modifier la composition de la représentation salariale du comité. La loi qui régit la CPEG (LCPEG) doit être modifiée et elle le sera par le projet de loi (PL) 12859, en cours de traitement par la commission des finances (CF) du Grand Conseil. Vous pouvez consulter ce PL sur le site de l'Etat de Genève.

Les nouvelles instances, selon le règlement électoral de la CPEG, entrent en fonction au 1^{er} septembre de l'année en cours et les listes électorales déposées au moins 60 jours avant les élections. Vu le temps de traitement du PL par la CF, il est illusoire de croire pouvoir tenir ce calendrier. L'on s'achemine vers une période transitoire jusqu'à ce que, la LCPEG ayant été modifiée et le processus électoral ayant abouti, les instances de la CPEG puissent fonctionner normalement. La date avancée serait le début de l'année 2022 !

Le PL 12859, prévoit, d'une part, la modification de la composition du comité: 18 membres au lieu de 20 actuellement, avec, en plus, un-e représentant-e des pensionné-e-s avec voix consultative élu-e par ses pairs. D'autre part, le nombre de délégués à l'ADE passerait de 200 à 100 membres, ce qui signifierait que l'APEGE, actuellement représentée par 30 délégué-e-s devrait n'en élire que 15. Cette situation probable a été examinée par le comité. Nous avons lancé un sondage parmi les délégué-e-s actuel-le-s et les membres du comité pour connaître les intentions de chacun-e. Vous devez aussi pouvoir être consulté-e-s. Aussi, si vous êtes intéressé-e par la fonction de délégué-e à l'ADE, faites-vous connaître au plus vite à admin@apege.ch et nous organiserons, si le nombre de candidatures dépasse celui des élu-e-s possibles, un processus de désignation de nos candidat-e-s.

>> Du côté de la gestion du financement de la CPEG ... la situation n'en est pas encore à ce que tout se déroule «comme un long fleuve tranquille...»

Certes, le 19 mai 2019, une majorité du peuple a accepté que le système de financement reste la primauté des prestations, avec une répartition de la cotisation de 1/3 pour les employés et 2/3 pour l'employeur.

Mais, les propositions en cours de traitement pour modifier la répartition actuelle ne manquent pas.

Pour commencer: dans le projet de budget (PB) 2021, cf. document «Plan financier quadriennal 2021-2024», il est clairement indiqué que, pour le PB 2022, «le Conseil d'Etat souhaite ouvrir le dialogue avec la fonction publique... afin de faire passer la répartition de la cotisation à 42% pour l'employé et 58% pour l'employeur... il s'agit de rendre cette répartition plus conforme à la moyenne nationale.» A noter: cette modification ferait économiser le montant non négligeable de 77 millions à l'Etat.

Rappelons à ce sujet que, dans le projet de loi (PL) 12404 du Conseil d'Etat, rejeté par le peuple le 19 mai 2019, la répartition prévue était déjà de 48% pour l'employé et 52% pour l'employeur.

Il y a encore 2 PL en suspens à la commission des finances (CF) du Grand Conseil.

Le PL 11548, déposé par les partis Libéral-Radical (PLR) et Démocrate-Chrétien (PDC) le 7 octobre 2014, propose une modification de la répartition, partant de l'actuelle (1/3-2/3) pour passer, par paliers, en 5 ans, à 50%-50%.

Le PL 12704, déposé par les deux mêmes partis, le 7 mai 2020 -soit une année après la votation- propose que, à partir de l'entrée en vigueur de cette loi, tout le personnel nouvellement affilié à la CPEG le serait dans une nouvelle caisse appliquant le système de la primauté des cotisations. En outre, toute promotion à un poste de cadre supérieur serait considérée comme un nouvel engagement et ferait que la personne concernée serait

aussi «transférée» dans la nouvelle caisse. Et, «last but not least» ... la cotisation serait répartie à raison de 45% pour l'employé et 55% pour l'employeur.

Enfin, le PL 12187, qui a pour but l'intégration des conseiller-ère-s d'Etat et des magistrat-e-s de la Cour des Comptes dans la CPEG. Le traitement en CF, soit après la votation du 19 mai 2019, a été l'objet d'une rude controverse au sujet du système de financement et, finalement, une majorité (UDC, PLR et PDC) a opté pour une caisse en primauté des cotisations.

>> Gestion des membres en 2020

Malheureusement, notre nombre de membres (6430) est en constante diminution et cette année particulière a vu le nombre de décès augmenter tout comme le nombre de cotisations impayées.

Pour régler celle-ci, utilisez exclusivement le bulletin de versement présent dans cet envoi. La CPEG ne nous informant pas des changements intervenus dans vos coordonnées, n'oubliez pas de nous signaler tout changement par le biais des adresses (postale ou électronique) mentionnées ci-dessous.

>> Informations «Culture et Loisirs»

Activités collectives

La situation sanitaire actuelle ne nous permet pas de planifier des activités collectives. Jusqu'en juin 2021, le programme prévu a donc été annulé, mais nous espérons pouvoir vous présenter certaines activités d'ores et déjà préparées en automne prochain. Pour l'heure, le seul évènement que nous avons provisoirement retenu et reprogrammé le 14 octobre 2021 est une sortie en bus pour visiter Pérouges et assister à un spectacle de cirque dans la banlieue de Lyon. Toutes les informations vous parviendront durant l'été, avec les modalités d'inscription.

Soutien informatique

Suite à l'analyse de l'enquête menée par l'APEGE en été 2020, il s'avère que les seniors de nos jours ressentent un grand déficit dans le domaine numérique. Le comité, conscient que les techniques informatiques sont devenues omniprésentes, mais que leur utilisation n'est pas forcément d'un accès facile, a souhaité proposer une possibilité d'aide sur le site de l'APEGE. C'est ainsi que vous pourrez poser une question sur notre site dans la rubrique *Informatique*. Trois membres tenteront de répondre, dans la mesure de leurs connaissances, à vos difficultés bureautiques de base, dans un délai de trois jours.

Vous trouvez la feuille de contact sur notre site dans la rubrique *Informatique*.

Le théâtre chez vous

Pendant cette période de pandémie, la Ville de Genève a procédé à une «Captation de spectacle». C'est ainsi que la pièce «Le Cabaret protestant», écrite et mise en scène par Philippe Cohen, a été filmée et peut être visionnée directement chez vous ! Si vous souhaitez visionner cette pièce, nous vous ferons parvenir par la poste un DVD (ou un blu-ray) qui devra nous être restitué dix jours maximum après sa réception. La quantité de DVD étant limitée, les demandes seront traitées dans l'ordre de leur arrivée. Ce service est gratuit et réservé exclusivement aux membres de l'APEGE. Les personnes intéressées doivent remplir un bulletin de commande électronique disponible sur notre site ou envoyer une lettre à notre assistante Louise Grob, ch. de la Pièce 29, 1294 Genthod, en indiquant leurs nom/prénom, numéro de membre, adresse, numéro de téléphone et (si possible) une adresse électronique.

Vous trouvez les informations sur notre site dans la rubrique *Culture et loisirs/théâtre*.

Avantages membres

La liste des avantages commerciaux offerts aux membres de l'APEGE a été légèrement augmentée, elle comprend à ce jour des offres de rabais auprès des commerces suivants :

- Institut de fitness «Harmony», www.harmony.ch
- Centre «Waaah» (bilan de santé, sport et nutrition), www.waaah.ch
- Magazine «Passé simple» (sur l'histoire et l'archéologie), www.passesimple.ch
- Chocolats «Favarger» (boutiques à Versoix et à Rive), www.favarger.com
- 7 vigneronns indépendants, voir détails sous notre site www.apege.ch
- «Assiette genevoise» (en plus des restaurants : hôtels, croisières, zoos, sports, excursions, instituts de beauté, spas, coiffeurs, etc), www.assiettegenevoise.com.

Vous trouverez toutes les informations sur notre site dans la rubrique *Avantages membres*.

Bon pour la tête -- Bon pour l'âme

Cette nouvelle rubrique vous propose des combines pour faire passer le temps d'une façon passionnante sur internet sans prendre le moindre risque pour votre santé, avec des suggestions dans les domaines de la psychologie et des sciences, ainsi que des spectacles et expositions virtuels. Si vous connaissez des sites web qui sortent de l'ordinaire, veuillez nous envoyer un courrier électronique à : admin@apege.ch avec le lien correspondant, nous pourrions ainsi compléter la liste proposée à ce jour.

Vous trouverez les idées sur notre site dans la rubrique *Présentation/Culture sur internet*.

Note: toutes les informations pour les activités de «Culture et Loisirs» sont contenues sur notre site «www.apege.ch». Si vous ne disposez pas d'un ordinateur, vous pouvez demander de consulter gratuitement le site à : «Cité Séniors», 62 rue de Lausanne (tél.: 0800 181 920) ou à la «Bibliothèque de la Cité», 5 pl. des Trois-Perdrix (022 418 32 00).